VILLE DE MAHINA

Cadre réservé au CGF

2024 - 170

OFFRE D'EMPLOI

Nom de la Collectivité : **VILLE DE MAHINA**

Emploi : 01 Chauffeur et agent de collecte

Catégorie : A ☐ B ☐ C ☐ D ☒

Grade : Agent

Service d'affectation : Direction des Services Techniques

Niveau de diplôme minimum requis : Aucun ☒ DNB/CAP/BEP ☐ BAC ☐ BAC+3 ☐

Spécialité : Administrative ☐ Technique ☒ Sécurité Civile ☐ Sécurité Publique ☐

Domaine : Bâtiment ☐ Environnement ☒ Restauration scolaire ☐ Système d'information ☐

(Ne concerne que la spécialité technique)

Emploi à pourvoir à compter du : Avril 2024

Type de recrutement : Permanent ☒ Temporaire ☐ (Durée du CDD : ……)

Temps de travail : temps complet ☒ temps non complet ☐ (durée hebdo/annuelle : ……...)

Localisation : MAHINA

Rémunération : conditions statutaires

Missions principales

Sous l'autorité du coordonnateur de la collecte des déchets de la commune de Mahina, le chauffeur conduit et manœuvre un véhicule léger ou poids lourd pour la collecte les déchets et ordures ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de valorisation, de recyclage ou de réparation. Il conduit et assure l'entretien courant de véhicules légers et supérieurs à 3,5 tonnes du service des déchets. Dans ce cadre, sans être une liste exhaustive de ses missions, il (elle) a pour rôle principal de :

- Conduite et manœuvre de véhicules légers et poids lourd sur la voie publique et les chantiers
- Être vigilant sur les risques liés à la circulation, à la collecte ou au déchargement
- Travail en extérieur, sur de petits chantiers, avec conduite autonome d'un véhicule léger ou poids lourd
- Contrôle, entretien et maintenance des véhicules du service des déchets

En cas de besoin et par nécessité de service, le chauffeur sera amené à effectuer la collecte des déchets et ordures ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de valorisation et de recyclage. Dans ce cadre, sans être une liste exhaustive de ses missions, il a pour rôle de :

- Collecter les déchets ménagers et assimilés
- Vérifier les déchets collectés et signaler les dépôts sauvages
- Vérifier les contenants et les réceptacles

Recrutement ouvert à :

- Tout fonctionnaire communal de spécialité et de grade équivalent ;
- Tout fonctionnaire autre que communal de spécialité et de grade équivalent (en détachement) ;
- Toute personne correspondant au profil recherché ;

Profil recherché :

- Titulaire du permis poids lourd (C, C1)
- Connaître les règles de sécurité en circulation et manipulation d'un véhicule poids lourd
- Capacités d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe
- Autonomie et polyvalence
- Bonne condition physique

Pièces à fournir

Les dossiers de candidature doivent être envoyées par mail à rh@mahina.pf ou en dépôt sur place à la direction des ressources humaines situé au 1er étage du bâtiment A de la Mairie de Mahina. Ils doivent être adressés à **Monsieur Damas Terai TEUIRA, Maire de la Ville de Mahina** et constitué comme suit :

- Curriculum Vitae (**à jour**) ;
- Lettre de motivation ;
- Copie de la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité **en cours de validité**) ;
- Copie du permis de conduire ;
- Copie du permis poids lourd (C, C1) ;
- Copie des diplômes ;
- Attestation d'affiliation de la CPS (ce n'est pas la carte verte) disponible directement sur votre tatau ou dans votre antenne CPS la plus proche ;

Les dossiers INCOMPLETS seront rejetés
Les dossiers envoyés après la date limite de candidature seront refusés

Date limite des candidatures : vendredi 05 avril 2024

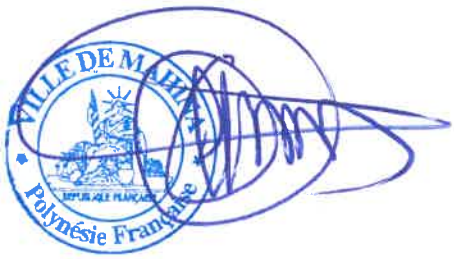

Zone réservée à l'employeur et au CGF (non publiée)

N° de la délibération (à joindre avec l'offre d'emploi) : Délibération n° 12-24 du 15.02.2024 portant création d'un emploi permanent de la commune de Mahina

Dates de publicité du : **28/03/2024 au 05/04/2024**
Rappel :
- au moins 8 jours pour les emplois occasionnels et les emplois C et D
- au moins 15 jours pour les emplois A et B

Merci de préciser le motif selon qu'il s'agisse :

Attention : 1 motif par offre d' emploi

☒ Emploi nouvellement créé

-D'une vacance d'emploi :

☐ Agent non titulaire en fin de contrat

☐ Avancement de grade ou accès à un cadre d'emplois d'un niveau supérieur

☐ Congé parental/Congé de maternité

☐ Mutation interne (dans la collectivité)

☐ Mutation externe (entre deux collectivités)

☐ Détachement

☐ Disponibilité

☐ Licenciement

☐ Démission

☐ Agent atteint par la limite d'âge

☐ Décès

-D'un remplacement temporaire :

☐ Tous les cas correspondants à une position d'activité (congé annuel, congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour maternité ou pour adoption, congé lié aux charges parentales, congé de formation, congé pour validation des acquis de l'expérience)

☐ Exclusion temporaire de fonction